



Adhésion :	☐ montant chèque 1 :
Durée 1 cours :	☐ montant chèque 2 :
Nombre de cours :	☐ montant chèque 3 :
Montant total :	☐ montant chèque 4 :

Cadre réservé ADAMA

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

L'inscription n'est validée que sur présentation de cette fiche dûment remplie et accompagnée du/des chèque(s) de règlement à l'ordre de l'ADAMA, correspondant au montant de l'adhésion et au montant annuel du cours pour chaque élève.

NOM ET PRENOM* : _____

DATE DE NAISSANCE* : _____

INSTRUMENT 1* : (choisissez) _____

INSTRUMENT 2 : (choisissez) _____

NOM DU RESPONSABLE LEGAL : _____
(SI DIFFERENT DE L'ELEVE)

ADRESSE* : _____

TELEPHONE DOMICILE* : _____ MOBILE* : _____ BUREAU : _____

COURRIEL* : _____

(*) Mentions obligatoires à remplir par l'élève adulte ou le parent de l'élève mineur

Demande d'autorisation de mettre sur le blog de l'ADAMA les photos ou vidéos de nos manifestations

(pour les auditions, spectacles, fête de la musique, fête de fin d'année...)

Je soussigné, _____
(pour les élèves mineurs, indiquer le nom du représentant légal)

Autorise l'association ADAMA à diffuser sur le blog de l'association les photos ou vidéos réalisées au cours des manifestations de l'année scolaire 2025/2026.

Signature

Merci de bien vouloir prendre connaissance et signer la note de fonctionnement au dos du présent document.

ANNEE MUSICALE 2025-2026 NOTE DE FONCTIONNEMENT

1. VIE ASSOCIATIVE

L'A.D.A.M.A. s'engage à respecter le Contrat d'Engagement Républicain (CER) dans tous ces articles. Toutes les personnes (élèves ou accompagnateurs) se doivent de respecter le règlement intérieur de l'A.D.A.M.A., ainsi que le règlement inhérent à l'utilisation du local A.D.A.M.A.. Il est impératif d'avoir un comportement responsable envers la propreté de l'ensemble des salles du local.

IMPORTANT

L'A.D.A.M.A. décline toute responsabilité pour les accidents survenant en dehors des cours.

2. **LES COURS** sont donnés conformément aux tarifs fixés par le conseil d'administration.

3. CALENDRIER DE L'A.D.A.M.A.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Début des cours au choix :

- le lundi 01 septembre 2025 soit 34 cours jusqu'au 04 juillet 2026
- le lundi 29 sept. 2025 soit 30 cours jusqu'au 04 juillet 2026

4. ABSENCES

- ABSENCE DU PROFESSEUR : Les cours non effectués seront récupérés suivant un arrangement entre l'élève et le professeur.
- ABSENCE DE L'ELEVE : Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur doivent prévenir le professeur ou l'École. Le professeur n'est pas tenu de remplacer le cours de musique. Dans la mesure où toute année commencée est due dans son intégralité, il ne pourra être demandé de remboursement même partiel quel que soit le motif invoqué, l'inscription des adhérents engageant la responsabilité de l'association envers ses salariés.

5. PAIEMENT DES COURS

Le montant de l'adhésion annuelle ainsi que les tarifs de cours sont affichés à l'entrée du local de l'association et à disposition sur le site internet.

Le paiement est à établir par chèque à l'ordre de l'A.D.A.M.A. lors de l'inscription. Aucun règlement en espèces ne peut être accepté. A défaut de fournir une adresse mail, joindre à votre règlement 2 enveloppes timbrées (tarif lettre prioritaire) et libellées à votre adresse postale.

En ce qui concerne les prises en charge par les comités d'établissements etc, il est obligatoire lors de l'inscription de s'acquitter d'1/3 du forfait annuel (adhésion + cours).

Chaque cours d'essai doit être réglé, lors de la séance, au prix unitaire de 27,50€

6. COORDONNEES DE L'A.D.A.M.A. (BUREAU)

- Mme UBAUD **04 93 74 30 34** et **06 72 20 43 08** (Trésorière)

Déclare avoir pris connaissance de la présente, le/...../.....

Signature